



Divorce prestation compensatoire

Par **jarylo**, le **30/10/2013** à **03:04**

Bonjour ,

Mon mari souhaite divorcer à l'amiable mais je doute fort de sa volonté à me verser une somme convenable pour la prestation compensatoire à savoir , que je n'ai aucun revenu et que Monsieur touche 3000 euros nets mensuels .

Il a 44 ans et moi 40

Nous vivons ensemble depuis 22 ans et sommes mariés depuis 9 ans .

Nous avons des dettes communes à hauteur de 15 000 E.

J'ai suivi mon mari à l'étranger en 2010 dans la cadre de sa carrière professionnelle et laissé la mienne pour le suivre. Nous sommes revenu en France mais je n'ai pas eu la possibilité de reprendre mon activité.

Nous avons un fils en commun de 16 ans et qui étudie en internat , nous payons 190 euros par mois pour cela .

Nous sommes locataires et n'avons pas de biens .

J'aimerais que vous me donniez une approche réaliste de la somme à laquelle je peux prétendre et savoir si elle est cumulable avec la pension alimentaire de notre fils .

Merci de votre attention . Cordialement .